

presented by S. Sada Albachir
(in) May 18th 2006, Item 3, #110

5^{ème} session du Forum Permanent des Nations Unies concernant les peuples autochtones.

New York, Mai 2006

Déclaration de l'association TUNFA

Thème : Présentation du rapport sur le colloque d'Agadez

Madame La Présidente, chers participants à la 5^{ème} session du Forum Permanent des Nations Unies concernant les peuples autochtones.

Je me présente Sada ALBACHIR, représentante de l'Association TUNFA, communauté Touareg du Nord Niger et je vous remercie de m'avoir donné la parole en cet instant solennel pour présenter succinctement le rapport de la rencontre d'Agadez.

En Afrique

Le 20 Décembre 2004, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution 59/174 qui proclame la deuxième Décennie internationale des populations autochtones commençant le 1er janvier 2005, pour une période de 10 ans. Cette décennie poursuit les mêmes objectifs que la précédente pour ce qui est du processus de la défense des droits des peuples autochtones et de leur implication dans le système des Nations Unies.

En Afrique la question relative aux peuples autochtones est passée pendant longtemps sous silence, par les gouvernements, tandis qu'une forte mobilisation des ONG et associations issues des communautés indigènes est observée depuis plusieurs années, dans le mouvement concernant la protection et la promotion des droits de ces peuples.

En 1999, le GITPA (groupe international de travail sur les peuples autochtones) a organisé une conférence sur la situation des peuples autochtones en Afrique en coopération avec le Forum de PINGO en Tanzanie. Cette conférence à laquelle a participé un membre de

la CADHP en l'occurrence le Commissaire Barney Pityana de l'Afrique du Sud, a insisté sur la nécessité d'encourager la Commission Africaine des Droits de L'Homme et des Peuples à dresser la situation des droits des peuple indigènes en Afrique, ce qui n'avait jamais été fait.

Néanmoins, depuis la 28ème session de la Commission Africaine qui s'est tenue au Bénin en Octobre 2000, la situation des peuples indigènes se trouve sur l'agenda comme un point à part entière. Malgré que la question ne fût pas bien accueillie au début, son introduction dans l'agenda officiel était un important pas en avant puisqu'il donnait à la Commission et aux peuples indigènes la possibilité de continuer à poursuivre leurs objectifs. Pendant la session au Bénin, la Résolution sur les Droits des Personnes/Communautés Indigènes a été adopté par la Commission.

Au Niger le pas vient d'être franchi par l'accueil de la mission du groupe de travail de la commission africaine des droits de l'homme en charge des questions autochtones et nous espérons qu'un processus de reconnaissance sera bientôt instauré.

D'autre part au plan régionale, il y eut une grande mobilisation des ONG et Associations des peuples autochtones. C'est ainsi qu'en Afrique, ayant constaté la nécessité de mettre ensemble ces organisations, un comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique a été mis en place, avec le concours de plusieurs structures organisées des peuples autochtones présentes lors des sessions des groupes de travail des N U sur les populations autochtones;

Aussi au plan sous régional des organisations des zones pastorales issues de plusieurs communautés vivant dans l'espace sahelosaharien se sont mise ensemble pour créer des réseaux afin de mettre une synergie dans leurs interventions, tel le cas de Tasghalt. Pour vous dire Madame la Présidente, chers participants que nous ne représentons pas seulement des groupes ethniques bien déterminés.

Fort de cet engagement, dans son programme d'action triennal adopté à l'assemblée générale constitutive d'Avril 2002 à Ouagadougou, Tasghalt a donné mandat à l'Association TUNFA point focal Niger pour organiser une rencontre de tous les points focaux à Agadez. Cette rencontre rentre dans le

cadre de la communication interne au sein du réseau en vue d'échanger les expériences pour renforcer les capacités et faire connaître le réseau aux partenaires nationaux et extérieurs. Cependant pour mieux impliquer les acteurs du mouvement autochtone, intervenants dans la zone sahélo-saharienne, l'IPACC a préféré étendre ce colloque au niveau sous régionale (les pays d'Afrique Occidentale et Centrale, partageant les mêmes types de populations et une même problématique), dans le soucis d'avoir un impact positif.

L'objectif de ce colloque était, de :

~~Cette~~ rencontre organisée du 20 au 25 Février 2006 a été conjointement financée par le (groupe international de travail sur les peuples autochtones) GITPA et IPACC, deux organisations soucieuses du devenir des peuples autochtones en Afrique, et auxquelles nous réitérons toute notre gratitude.

Nous remercions également les autorités nigériennes et le PNUD de nous avoir facilité la tenue de ce colloque.

rencontre des re comman
A l'issue de ~~cette colloque~~ *collaboration ont été formulées par les partici*
-pants dont voici quelques unes -
1.5 Recommandations

1. Considérant le faible niveau de compétence dans l'identification des besoins, la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des projets constaté dans la plupart des ONG et Associations, le colloque recommande, des mesures de renforcement des capacités (formations) de celles-ci.

2. Considérant le déficit d'information des ONG et Associations au sujet des différents bailleurs de fonds potentiels pourtant nombreux et variés à travers le monde, le colloque recommande au réseau d'élaborer un répertoire à l'intention de celles-ci .

3. Considérant que les ONG et Associations ne bénéficient d'aucun subside de la part des Etats et des Organisations Internationales, le colloque recommande que des campagnes de plaidoyer soient entreprises auprès de ceux-ci.

4. Recommandation spéciale : les ONG et Associations approuvent l'initiative du programme spécial du Président de la République du Niger, cependant, elles

recommandent leur pleine implication dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

5. Considérant les effets de la dégradation de l'environnement et de ses conséquences néfastes sur les conditions de vie de nos populations, le colloque note avec satisfaction le combat mené par certaines ONG et dénoncent les effets de la radiation notamment dans les zones minières d'Agadez (Arlit, In Gall, Tchirozérine) et les conséquences des essais nucléaires dans le Sahara algérien des années soixante.

6. Considérant la position de notre pays par rapport à son indice de développement humain (IDH), la nécessité d'une collaboration étroite et solidaire avec nos autorités s'impose dans le souci de l'atteinte effective des objectifs du millénaire pour le développement.

Le colloque

Je vous remercie